

SESSION PLENIERE DU 18 MARS 2025
CONTRIBUTION SUR
LES ENJEUX 2028 – 2033
DE LA GESTION DE L'EAU
ET DES RISQUES INONDATIONS
DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE



Le Ceser des Pays de la Loire répond sous forme d'une contribution écrite à la [Consultation « Enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne »](#) et propose des amendements.

La CGT a voté la contribution du CESER.

[LA CONTRIBUTION DU CESER \(en ligne sur le site du CESER\)](#)

Pour le CESER, le document préparatoire au SDAGE est très ambitieux et présente une vision systémique pour aborder les enjeux climatiques et environnementaux.

- Des actions doivent être précisées et les acteurs concernés mieux identifiés.
- Les liens avec les acteurs de la santé sont insuffisamment mis en évidence comme axe d'amélioration.
- Les actions relatives à la gestion de l'eau doivent absolument faire l'objet d'évaluations indépendantes et pluralistes.
- Une recherche de nouveaux modèles de développement, production et consommation est nécessaire, impliquant une approche moins prédatrice du milieu naturel et de ses ressources.
- La réussite du SDAGE passe par une acceptation et une appropriation par le plus grand nombre, ce qui nécessite l'implication de tous les acteurs et des citoyens.

Le CESER propose des amendements aux documents relatifs au SDAGE et au PGRI, un débat ayant notamment eu lieu en son sein sur l'opportunité d'éliminer l'usage des pesticides à proximité des points de captage, le CESER proposant « à terme la suppression totale sur ces zones des intrants les plus dangereux (pesticides par exemple), avec l'accompagnement des agriculteurs pour y arriver. »

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

Parce que l'eau est une ressource vitale, indispensable pour produire notre alimentation, mais aussi pour permettre de nombreuses productions, notamment en matière énergétique, elle doit être partagée et protégée. Elle doit être accessible à tous, c'est pourquoi la CGT prône une **tarification sociale de l'eau** favorisant la sobriété de la consommation.

Nous ne résistons pas au rappel de ce que dit la directive cadre européenne sur l'eau de 2000, ratifiée par la France en 2004 : **les États membres de l'Union européenne protègent, améliorent et restaurent toutes les masses d'eau afin d'obtenir avant 2015 un bon état général tant pour les eaux souterraines que pour les eaux superficielles**. Ce délai peut être décalé deux fois maximum, donc avec une échéance maximale de 12 ans.

Passons maintenant à la réalité : **11% des cours d'eau en Pays de la Loire étaient en bon état écologique en 2019**. À l'échelle de toutes les masses d'eau de surface en Pays de la Loire, ce sont 12.5% des masses d'eau qui étaient en bon état.

Et il y a fort à parier que nous constaterons que les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027, pourtant en retrait des objectifs fixés par l'Europe¹, ne seront pas atteints.

Certes, des efforts ont été faits, comme le souligne le document du comité de bassin. Si l'amélioration de la détection des polluants contribue à dégrader la note obtenue, il n'en reste pas moins que comme le dit pudiquement le comité de bassin, « beaucoup reste à faire ». **Nous avons pour notre part l'impression de nous répéter d'année en année**, avec désormais des conséquences de plus en plus visibles du dérèglement climatique, avec des périodes de sécheresse appelées à se multiplier. Nous constatons également des scandales qui se répètent, avec des pollutions multiples, telle la contamination aux PFAS relevée notamment récemment en Vendée, qui rendrait l'eau inconsommable par les Canadiens, mais pas par nous. **Le législateur considère sans doute que les Français ont un corps plus résistant que les autres et peuvent supporter une pollution plus importante...**²

À la CGT, nous ne partageons pas cette conviction et considérons que **la France doit s'aligner sur les normes les plus exigeantes**, et les faire

¹ 61% des masses d'eau en bon état d'ici 2027

² <https://www.ouest-france.fr/environnement/pollution/polluants-eternels-en-vendee-pourquoi-ces-substances-sont-elles-si-preoccupantes-793bef4e-f0cc-11ee-b9d6-e26e1f1545b0>

respecter. Cela implique une révolution systémique de la gestion de l'eau. La santé humaine et la préservation de la biodiversité doivent primer sur la rentabilité du capital. Nous appuyons le principe du pollueur-payeur, en particulier vis-à-vis d'industries voyous à l'image de Yara.

La CGT soutient l'accompagnement des acteurs et notamment vers des pratiques agricoles durables, en particulier biologiques, économes en eau et préservant la qualité de la ressource. Nous regrettons les reculs opérés dans la loi d'orientation agricole par le gouvernement, cédant à des pressions poujadistes inacceptables. Cette loi ne solutionnera pas la détresse légitime de nombreux agriculteurs, mais continuera de les enfermer dans un modèle de production intenable³.

Il faut favoriser la **sobriété des consommations**, comme celle des prélèvements dont les impacts doivent être contrôlés et réduits, notamment en période estivale. Sans être systématiquement fermée aux idées de retenues de petite taille, la CGT ne voit pas non plus le stockage hivernal industrialisé via des méga bassines comme une solution. Conçues pour répondre à un modèle agricole productiviste, elles fonctionnent en grande partie par pompage sur la ressource, ne permettent pas aux cycles de l'eau de se dérouler, et générant des pertes importantes par évaporation⁴.

Nous voterons l'avis du CESER, en remerciant le chargé d'étude, la rapporteure et l'ensemble du groupe de travail pour le travail réalisé dans le respect des positions de chacun.

Sources :

<https://teo-paysdelaloire.fr/tableau-de-bord/etat-ecologique-masses-deau-en-pays-de-la-loire/>

<https://www.cgt-aura.org/leau-un-enjeu-primordial-pour-lavenir/>

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:02000L0060-20141120>

<https://www.cgt-aura.org/leau-un-enjeu-primordial-pour-lavenir/>

VOTES : l'avis a été adopté à l'unanimité par 96 voix pour et 3 abstentions.

Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21

³<https://www.publicsenat.fr/actualites/environnement/loi-agricole-le-gouvernement-cede-a-une-forme-de-populisme-deploire-olivier-faure>

⁴<https://analyses-propositions.cgt.fr/mega-bassines-fausse-solution-mais-vraie-privatisation-de-leau>